



UNION NATIONALE DE L'ARMURERIE, DE LA CHASSE ET DU TIR
NATIONALE UNIE VAN DE WAPENMAKERIJ EN DER JACHT - EN
SPORTSCHUTTERS

LA CONFIANCE

La nouvelle loi sur les armes, loi Onkelinx, vient de sortir ces effets au 30/6/2007 et n'a pas été reportée au 31/12/2007 comme l'avait demandé le Parlement pour permettre une correction de ses points les plus néfastes.

L'UNACT publiera différents articles montrant les conséquences quelques fois inattendues de la loi Onkelinx. Nous commençons par le profond sentiment de méfiance qu'elle a instauré.

La première constatation qui vient à l'esprit est celle d'une perte totale de confiance du citoyen envers les responsables politiques en matière de sécurité.

Un illuminé raciste combiné à la plus facile des démagogies affichée par certains responsables auront suffi pour précipiter le pays dans le chaos sécuritaire.

Des centaines de milliers de citoyens sont privés de leurs droits ou sont précipités dans l'illégalité, spoliés dans leur patrimoine et insultés dans leur intégrité, car c'est bien ce que l'on a fait en faisant croire qu'une loi prohibitive sur les armes empêcherait la répétition des événements d'Anvers.

Une loi qui vise à l'enregistrement des toutes les armes dans le Royaume ne peut se passer du débat démocratique serein et ne peut se faire contre l'intérêt des citoyens propriétaires d'armes et sans la coopération de la majorité d'entre eux.

Ceci suppose la confiance des citoyens. Or la loi Onkelinx, est basée sur le contraire. La conception de la loi Onkelinx, la façon de la voter et de l'appliquer, tout a contribué à instaurer un profond climat de méfiance.

Le citoyen a reçu le message "5 sur 5" et tout ce qui devait être évité pour atteindre le but déclaré a été malheureusement fait: Oui, l'Etat peut revenir sur sa parole, oui, il peut reprendre sans justification ce qui était acquis, oui, il peut prendre des mesures discriminatoires, oui, il peut imposer des effets rétroactifs, oui, il peut essayer de punir sans motifs, oui, il peut spolier impunément, oui, il peut prendre des mesures dans la hâte, sans opposition et sans aucune analyse réaliste, oui, il peut s'entêter aveuglement dans l'erreur, oui, il peut négliger tous les signaux avant-coureurs d'une catastrophe annoncée.

Le message que fait passer la loi Onkelinx, tant dans sa conception générale que dans ses détails, est très clair: L'Etat n'a aucune confiance dans ses citoyens, ils sont à priori des criminels en puissance et dangereux surtout s'ils détiennent une arme. Or il n'existe rien de plus faux. L'immense majorité des citoyens belges est non criminelle et les citoyens qui détiennent légalement des armes ne sont pas spécifiquement dangereux. L'analyse pragmatique pourra même montrer que c'est très probablement le contraire qui est la vérité en ce qui les concerne.

Secrétariat - secretariaat:

U.N.A.C.T. -L. Baekelandstraat 3 - 2650 EDEGEM - ☎ (03) 449 49 78 - 📠 (016) 89 48 69
www.unact.be - info@unact.be - Fortis 240 - 0675100 - 81

La véritable confiance en matière de sécurité ne peut être que réciproque. Il ne faut donc pas s'étonner si le citoyen ne montre qu'une confiance très limitée envers un Etat qui ne lui en montre pas du tout.

Les autorités chargées d'assurer la sécurité essaient de faire passer le message que "la sécurité est l'affaire de tous". Elles ont raison, aucune sécurité tant des personnes, que des biens, que de l'Etat ne sera possible sans la collaboration des citoyens qui, rappelons le, pour leur plus vaste majorité sont des citoyens honnêtes qui veulent le respect des lois.

La sécurité ne se réalisera que dans un climat de confiance entre le citoyen et ses institutions démocratiques. Sans cette confiance, la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme est vouée à l'échec. A ce titre la loi Onkelinx est à marquer d'une pierre blanche pour ses effets dévastateurs.

Un parti politique a marqué clairement son intention de revoir la loi Onkelinx sur les armes, d'autres commencent à s'orienter dans cette voie, d'autres cependant continuent à s'aveugler de leur idéologie et refusent de prendre une attitude pragmatique. La révision de la loi Onkelinx n'est donc pas une chose évidente, d'autant plus que croire qu'une solution pourra être trouvée par un aménagement des délais ou des taxes ou d'une autre disposition de la loi est totalement illusoire.

En effet, il est beaucoup plus facile de perdre la confiance que de la gagner. Certaines écoles économiques disent que regagner la confiance d'un client perdu coûte 20 fois plus que de faire un nouveau client. Or la loi Onkelinx est catastrophique en ce qui concerne la perte de confiance et le message reçu est désastreux.

L'enregistrement de toutes les armes était une affaire de pure confiance réciproque entre le citoyen et l'Etat et devait être le principe de base de l'établissement d'une telle loi.

Madame Onkelinx a essayé bien maladroitement de les faire enregistrer par la répression et la prohibition. Elle n'a pas récolté plus de succès que l'occupant nazi qui, dès le mois de mai 1940, menaçait d'exécution immédiate quiconque, en pays occupé, ne rendait pas ses armes aux autorités. Rien n'y fit et ces armes restent non enregistrées.

Le total insuccès de la loi Onkelinx, qui était prévisible et que l'UNACT avait annoncé, qui fait qu'il y a moins d'armes enregistrées après qu'avant la loi, reflète à l'évidence la méfiance qu'elle a créée parmi la population.

Il faudra donc beaucoup plus que quelques petites corrections de la loi Onkelinx pour restaurer la confiance nécessaire à toute politique cohérente de sécurité. C'est une tâche que la loi Onkelinx a rendue herculéenne. En fait, à la place d'une politicienne ou d'un politicien, cette loi a maintenant besoin d'un homme ou d'une femme d'Etat qui la prenne, la jette aux oubliettes à jamais et propose aux citoyens un contrat de sécurité pour le bien public.

Le MR a pris l'initiative de déposer deux projets de loi visant à apporter certaines corrections à la loi Onkelinx. Ces deux propositions qui vont dans le bon sens ont été rédigées avant la prise de position de ce parti en faveur d'une révision générale de la problématique. L'UNACT affirme que cette révision sera nécessaire à défaut de quoi la situation sécuritaire du pays restera chaotique.

L'UNACT prêtera son concours et son expertise en matière d'armes à toute initiative visant à corriger efficacement la loi sur les armes.

Vous trouverez sur notre site d'autres analyses sur les effets de la loi Onkelinx que l'UNACT publiera régulièrement.